



Sessione di u 16 di maghju di u 2022
Session du 16 mai 2022

Decisione N° 2022-11
Décision N° 2022-11

Presentazione di a pulitica di l'acqua
Présentation de la politique de l'eau

L'an deux mille vingt et deux, le 16 mai, la Chambre des Territoires convoquée le 4 mai 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, COGNETTI TURCHINI Catherine, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, VINCIGUERRA Alexandre

Etaï représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ANGELINI Jean Christophe à LE BOMIN Vanina
CAITUCOLI Paul Joseph à SIMEONI Gilles
FAZI Bianca à PAOLINI Julien
FILIPPI Petru Antone à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
GIANNI Jean-Jacques à ALBERTINI Don Marc
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LUCCIONI Jean-Baptiste à ALBERTINI Don Marc
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MARTINETTI Achille à ARRIGHI Fabien
MORGANTI Jean-Toussaint à PONZEVERA Juliette
MOSCA Paola à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
SAVELLI Pierre à POZZO DI BORGIO Louis

Etaient absents et excusés : Mmes et M.

CECCALDI Attilius, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora

Etaient absents : MM.

ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, MARCANGELI Laurent, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-11, relatif à la présentation de la politique de l'eau.
- VU** Le document projeté en séance sous la forme d'un power point réalisé et commenté par les services dédiés.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

- DONNE ACTE** des précisions apportées en séance dans le domaine de l'eau et notamment, sur l'invitation du Président de la Chambre des Territoires, d'une présentation par le Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) de deux sujets majeurs :
- La gouvernance locale avec les conséquences de la loi NOTRe et plus particulièrement le transfert de compétences, à horizon 2026, des communes vers les intercommunalités en matière d'eau et d'assainissement ;
 - La relation en Corse entre la Collectivité de Corse et l'Agence de l'eau.
- MET EN AVANT** la nécessité d'une réflexion très fine pour la gestion de l'eau, notamment dans le cadre des discussions avec le Gouvernement sur l'autonomie de l'île dépassant le cadre institutionnel et pose la question d'une Agence de l'eau spécifique au Bassin de Corse.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni